

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

<u>Délibération n°</u>: 23.07.10

Date de convocation: 7 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois Le 14 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel		Х	Monsieur Alain ASTRUC
DE LESCURE Jean		Х	
HUGON Christine	Х		
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier	Х		
POURQUIER Jean-Paul	Х		
RECOULIN Isabelle		Х	
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis	Х		
TUFFÉRY Julien		Х	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CHALEUR RENOUVELABLE

Gestion déléguée du Fonds Chaleur

Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de chaleur renouvelable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE a été lauréat d'un second Contrat Territorial Chaleur Renouvelable de l'ADEME pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère, et ce jusqu'à fin 2025. Le SDEE assure dans ce cadre la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Cet accord est formalisé par la signature :

- √ d'une convention de financement permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement de la chaleur renouvelable sur son territoire;
- ✓ d'un accord-cadre, qui déterminera les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur;
- ✓ d'une *convention de mandat*, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d'une commission d'attribution des aides composée du SDEE et de l'ADEME. Il est précisé que l'ADEME reste seule décisionnaire dans l'attribution des aides.

Les dossiers ci-après viennent d'être finalisés et ont été approuvés par l'ADEME, lors de la commission d'attribution des aides qui s'est tenue le 7 novembre 2023. Il est proposé aux membres du Bureau Syndical de valider leur financement :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
SOLAIRE THERMIQUE			
Études			
SCI VGA (Village Gévaudan Aubrac) Réalisation d'une étude de faisabilité solaire- thermique pour un établissement touristique, à Marvejols	4 250 €	2 975 €	-
Total	4 250 €	2 975 €	-

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
GÉOTHERMIE			
Études			
SCI Le Clos Saint Louis Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique pour une maison d'accueil, au Malzieu-Ville	5 760 €	4 032 €	-
CCI de la Lozère Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique pour un bâtiment à construire, à Mende	6 501€	4 551 €	-
Commune d'Auroux Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique et bois pour l'ancienne école d'Auroux	5 450 €	3 815€	-

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
GÉOTHERMIE			
Travaux			
SCI le Clos Saint Louis Réalisation d'une installation géothermique pour une maison d'accueil, au Malzieu-Ville	247 142€	40 300 €	129 339 €
Total	264 853 €	52 698 €	129 339 €

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
BOIS ÉNERGIE			
Études			
Association Les Genêts Réalisation d'une étude de faisabilité pour une chaufferie bois-énergie, à Châteauneuf-de-Randon	7 800 €	4 680€	-
SELO – Mas de la Barque Réalisation d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur bois, à Vialas	5 800 €	3 480 €	-
Immobilier Occitan – Résidence Aubrac Réalisation d'une étude de faisabilité pour une chaufferie bois-énergie, à Mende	9 000 €	6 300 €	-

Délibération n°: 23.07.10

Travaux			
Commune de Barres des Cévennes			
Réalisation d'une installation à granulés pour un village	31 892 €	13 230 €	9 568 €
de vacances, à Barres des Cévennes			
Commune de Saint-Étienne du Valdonnez			
Réalisation d'une installation à granulés pour	110 410 €	29 400 €	33 123 €
l'école/mairie de Saint-Étienne du Valdonnez			
ALGIEC			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour	251 101 €	58 800 €	60 000 €
l'école Marie-Rivier, à Chanac			
Commune de La Fage Saint Julien			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour	52 153 €	5 082 €	15 646 €
l'ancien presbytère, à la Fage Saint Julien			
Association La Nisada			
Réalisation d'une installation à granulés pour le lieu de	59 956 €	24 570 €	10 618 €
vie et d'accueil de la Périgouse, à Gorges du Tarn Causses			
Communauté de Communes Mont-Lozère			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour le	27 450 €	17 430 €	4 530 €
bâtiment ALSH, au Bleymard			
Commune de Saint-Germain-de-Calberte			
Réalisation d'une installation à granulés de bois pour un	14 903 €	6 446 €	-
logement communal			
EURL Jacques Mialanes			
Réalisation d'une installation à bois déchiqueté avec	224 333 €	102 642 €	43 639 €
réseau de chaleur pour le Domaine de Carrière			
Total	794 798 €	272 060 €	177 124 €

Ces 16 dossiers (7 études + 9 réalisations) totalisent :

- √ 1 063 901 € de dépenses éligibles ;
- √ 327 733 € d'aides SDEE/ADEME;
- ✓ 306 463 € de cofinancements (Région/FEDER/Fonds Verts) sollicités.

A ce jour, à travers les **10 commissions d'attributions des aides** qui se sont déjà déroulées, **105 dossiers** ont été étudiés (34 études et 71 réalisations), pour un total de **11,2 millions d'euros de travaux éligibles**, permettant l'obtention de **6,6 millions d'euros de subventions** : **4,5** millions d'euros de subventions ADEME et **2,1** millions d'euros alloués par différents cofinanceurs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VALIDE le financement des opérations présentées ci-dessus ;

AUTORISE son Président à signer tous documents nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

Le Président Alain ASTRUC

DE LA LOZÈRE DE LA LOZÈRE MANGE

Le Secrétaire de séance Christian ROUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20231114-20230710-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2023